

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
FACULTE DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES
DE MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Après approbation

Séance du jeudi 6 mai 2021

Siégeant en formation plénière

ÉTAIENT PRÉSENTS :

<u>Le Président :</u>	G. LÉONETTI.
<u>Collège des Enseignants A :</u>	P. BERBIS, L. BOUBLI, E. CHARAFE-JAUFRET, P. DESSI, S. GUIIS, A. TREBUCHON DA FONSECA
<u>Collège des Enseignants B :</u>	S. COLSON, C. DELTEIL, V. GELSI-BOYER, C. PHILIP-ALLIEZ, T. RADULESCO, P. SAUVAGEON, A. TOSELLO, C. ZAKARIAN
<u>Personnel BIATSS :</u>	L. NOE, E. ROSA
<u>Collège Étudiants :</u>	L. DUFFAUT, V. RUFFIER-AUBERT, M-B. ROUX, A. TICHADOU, R. ENJALBERT, C. ZYBURA
<u>Personnalités Extérieures :</u>	A. DROUET, D. NOBILE,
<u>Invités :</u>	K. CHAUMOITRE, J. MICHEL, J-M VITON

ÉTAIENT ABSENTS

<u>Collège des Enseignants A :</u>	B. FOTI, A. MEYER-DUTOUR
<u>Collège des Enseignants B :</u>	D. BIRNBAUM, C. CASSAGNE
<u>Personnel BIATSS :</u>	J-P. MARIOTTI, A. QUERDRAY
<u>Collège Étudiants :</u>	S. BETTAIEB, L. ROMESTAN
<u>Personnalités Extérieures</u>	J-O. ARNAUD, N. CHEVALIER, G. GIBELLO, M-L. GUIDI MELIKOFF, L. PERNEY, M-P. SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 17 h 30 en demandant l'approbation des Procès-verbaux des Conseils de Faculté pléniers du mercredi 10 février, lundi 8 mars et jeudi 25 mars 2021.

Le Conseil adopte les procès-verbaux des conseils précédents et approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés l'ordre du jour.

- **VIE UNIVERSITAIRE**

Calendrier universitaire école de Médecine (hors DFA1)

Calendrier universitaire école de Médecine Dentaire

Périodes d'inscriptions 2021-2022 (modifications)

1ère année (Licence, PASS, BUT, PEIP) : suite à l'**Arrêté du 5 mars 2021 relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription**, les IA et les IA web démarreront le **07/07/2021 à 14 heures**.

Prolongation de la fin des IA pour les étudiants de 1ère année : celle-ci est fixée au **17/09/2021** au lieu du 16/09/2021. Cette modification permettra aux bacheliers via Parcoursup, ayant une proposition d'admission lors de la date limite de la phase complémentaire, de s'inscrire administrativement le **17/09/2021**.

Avancement de l'horaire de fermeture estivale concernant l'IA Web : fermeture le 23/07/2021 à **12 heures** au lieu de 16 heures.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Diplômes d'établissement

**-21 Créations, 5 annulations,
-1 maquette en attente de complément, 7 maquettes « renouvellements 2020 »**

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

- **VIE FACULTE**

1 – Changements de responsables UE

DES Oncologie radiothérapie

La responsabilité locale passe du Pr Didier COWEN au Pr Laetitia PADOVANI

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2 – Convention SMPM

Objet :

définir les modalités d'intervention des universités d'Avignon, Toulon et d'AMU dans les modalités d'enseignement et d'organisation de l'accès sélectif en santé des étudiants inscrits en Licence Accès Santé (LAS) à Toulon et Avignon, dans l'organisation du contrôle de leurs connaissances ainsi que dans la poursuite de leurs études.

Organisation des enseignements : Les enseignements de la majeure disciplinaire des LAS des étudiants inscrits à l'université d'Avignon et de Toulon se déroulent au sein de ces universités et sont sous la responsabilité de cette dernière.

Les enseignements de la mineure santé qui sont communs à tous les étudiants inscrits en LAS se déroulent à distance en mode asynchrone et sont sous la responsabilité d'AMU

Modalités de l'accès sélectif en santé

* Candidature en accès sélectif en santé selon le même calendrier que celui qui sera défini pour les LAS d'AMU

* Les modalités de sélection seront les mêmes que pour les étudiants inscrits en LAS à AMU

* Les épreuves de la mineure santé seront organisées à Marseille

Durée : 3 ans

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3 – Versement subvention Ecole de médecine dentaire

Attribution d'une subvention à l'Association Corporation Phocéenne des étudiants en Chirurgie dentaire de Marseille pour l'achat de capteurs radio destinés aux étudiants boursiers de niveau 3,4,5 et 6 entrant en 4^{ème} année de l'Ecole de médecine dentaire pour l'année universitaire 2021-2022 d'un montant de 3800 euros.

4 – Tarification location locaux Ecole de médecine dentaire

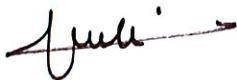
Tableau récapitulatif

5 – Tarification formation continue Ecole de médecine dentaire

Tableau récapitulatif

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

La Secrétaire de Séance
Déborah ROCCHICCIOLI



Monsieur le Doyen
Georges LÉONETTI

